



# Ma Demande de VAE

Mademoiselle  Madame  Monsieur

Nom .....

Prénom .....

Date de dépôt du dossier : .....

Diplôme : RESPONSABLE COMMUNICATION ET PUBLICITE .....

Etablissement : SUP DE PUB – GROUPE INSEEC .....

*Ce dossier ne constitue pas l'inscription en formation initiale à SUP DE PUB.*

## Informations

Renseigner les informations demandées en lettre capitale.  
Tout dossier incomplet ne pourra être validé.  
Se reporter à la notice avant tout envoi de votre demande d'inscription.

### Mes Informations Générales

Nom .....

Prénom (s) .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....

Né(e) le : ..... Lieu de naissance : .....

Téléphone Fixe : ..... Téléphone Portable : .....

E-Mail : .....

### Ma Validation des Acquis d'Expérience

Inscription à d'autres diplômes par la VAE :  OUI  NON

Si oui, précisez ? .....

.....

Dépôt simultané d'une demande de VAE :  OUI  NON

### Ma Situation Professionnelle Actuelle

Statut actuel ?  SALARIE  
 DEMANDEUR D'EMPLOI  
 BOURSIER  
 AUTRE (Précisez) : .....

Etes-vous fonctionnaire ou assimilé ?  OUI  NON

Profession – PCS (se reporter à la nomenclature – annexe 1) : code | \_ | \_ | \_ |

Employeur actuel : .....

Adresse : .....

## Mon Parcours Formation

**Formation initiale :** Indiquez les diplômes obtenus et non obtenus, ainsi que l'année. Précisez l'intitulé de chaque diplôme ainsi que le lieu (école, ville) de préparation. Les 5 derniers, du plus ancien au plus récent :

Diplômes (intitulés – Lieu)	Année	Obtenu

**Formation continue :** Indiquez pour chaque formation de longue durée ou de courte durée, les titres, certificats et diplômes obtenus ou non obtenus, ainsi que l'année. Précisez l'intitulé de chaque diplôme ainsi que le lieu (école, centre de formation et ville) de préparation. Les 5 derniers, du plus ancien au plus récent :

Titres, Certificats, Diplômes (intitulés – Lieu)	Année	Obtenu

## Mes Stages

**Stages en entreprise ou organisation professionnelle :** pour chaque stage indiquer l'entreprise, le lieu, la durée et la période, ainsi que les connaissances, aptitudes, compétences que vous estimez avoir acquis. Les 4 derniers, du plus ancien au plus récent :

Nature du stage	Lieu du stage (entreprise ...)	Année	Durée





## Mes motivations

*Indiquer notamment la nature de votre projet personnel et/ou professionnel et la place de la VAE au sein de ce projet ; donner des éléments sur le parcours professionnel, les raisons et les apports liés aux changements d'emplois...*





## DECLARATION SUR L'HONNEUR

**Je, soussigné(e),**.....

**né(e) le** ..... **à** .....

**déclare sur l'honneur :**

- que les informations transmises dans le présent dossier sont sincères et véritables,
- ne pas déposer cette année civile une autre candidature pour le même diplôme,
- ne pas déposer plus de trois demandes pour des diplômes différents au cours de cette année civile.

**Fait à :** .....

**le :** .....

signature



## Pièces à fournir obligatoirement

- Deux photos d'identité (dont une à coller sur la seconde page)
- Le présent dossier de candidature dûment renseigné
- L'attestation sur l'honneur
- Le présent récapitulatif des pièces à fournir
- Un curriculum vitae signé
- Photocopies des diplômes, traduits en langue française pour les diplômes étrangers.
- Photocopies des attestations de formations continues, traduits en langue française pour les actes étrangers.
- Photocopies des attestations éventuelles de stages, traduits en langue française pour les actes étrangers.
- Photocopies des attestations d'activités bénévoles, traduits en langue française pour les actes étrangers.
- Photocopie de l'attestation carte vitale
- Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- Tous documents (lettres de recommandation, réalisations personnelles, ...) que vous jugez utile de nous communiquer pouvant appuyer votre demande.
- Votre règlement de 50 euros ? par chèque relatif aux frais d'enregistrement de la présente demande d'inscription. A établir à l'ordre de SUP DE PUB.

**Tous dossier incomplet ne pourra être validé.**

Le dossier dûment complet est à retourner à

SUP DE PUB, service VAE  
31 quai de Seine, 75019 Paris.

## Annexe 1 – Nomenclature PCS

PCS et codes nomenclature	Groupe PCS
10 Agriculteurs exploitants	AGRICULTEURS
21 Artisans	ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISES
22 Commerçants et assimilés	
23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	
31 Professions libérales et assimilés	CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES
33 Cadres de la fonction publique	
34 Professeurs, professions scientifiques	
35 Professions de l'information, des arts et des spectacles	
352 Journaliste et créateurs littéraire (auteurs, scénaristes, dialoguistes)	
353 Cadres de la presse écrite, de l'édition, de l'audiovisuel et des spectacles	
354 Artistes et Professeurs d'art (hors établissements scolaires)	
36 Cadres d'entreprise	
41 Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés	PROFESSIONS INTERMEDIAIRES
46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	
47 Techniciens	
48 Contremaîtres, agents de maîtrise	
51 Employés de la fonction publique	EMPLOYES
54 Employés administratifs d'entreprise	
55 Employés de commerce	
56 Personnels des services directs aux particuliers	
61 Ouvriers qualifiés	OUVRIERS
66 Ouvriers non qualifiés	
69 Ouvriers agricoles	
71 Anciens agriculteurs exploitants	RETRAITES
72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise	
73 Anciens cadres et professions intermédiaires	
76 Anciens employés et ouvriers	
81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé	SANS EMPLOIS
82 Inactifs divers (autres que retraités)	



# Ma Demande de VAE

## NOTICE

## La VAE à SUP DE PUB

Reconnue par le Code du travail, la **validation des acquis de l'expérience (VAE)** permet la reconnaissance de faire valoir son expérience professionnelle à travers l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat selon d'autres modalités que celles d'un examen de fin de formation.

La validation des acquis de l'expérience à SUP DE PUB s'adresse à toutes personnes salariées (en contrat à durée indéterminée ou déterminée, intérimaires...), non-salariées, aux demandeurs d'emploi, aux bénévoles, ainsi qu'aux agents publics. Et ce, quels que soi(en)t le(s) diplôme(s) précédemment obtenu(s) ou le niveau de qualification.

Une seule condition : justifier d'une expérience professionnelle (salariée ou non, bénévole ...) de 3 ans en continu ou en discontinu, en rapport avec le contenu de la certification (diplôme, titre...) envisagée.

Conformément à la loi de modernisation sociale votée le 17 janvier 2002, SUP DE PUB à travers le dispositif VAE délivre (sous certaines conditions) le titre certifié niveau II de «Responsable de communication et de publicité».

La procédure d'accès à la formation par Validation des Acquis de l'Expérience est la suivante :

### 1. Information du candidat et remise du dossier de pré-étude à la demande de VAE

Le candidat peut s'adresser tout au long de l'année au responsable de la VAE au sein de SUP DE PUB pour une demande de renseignements sur la procédure et les modalités d'accès à la certification à travers la VAE. Pour les candidats résidant en France un entretien individuel avec le responsable de la VAE est possible. Pour les candidats résidant à l'étranger cette première étape peut se dérouler par un échange d'informations par e-mail. Cette première étape vise à renseigner le candidat sur :

- ⇒ Le programme de formation ainsi que l'organisation pédagogique de la formation SUP DE PUB.
- ⇒ Le contenu détaillé et les objectifs de formation pour chaque module de formation.
- ⇒ Les compétences et métiers correspondant à la certification (Fiche RNCP)
- ⇒ La procédure et la démarche de la validation des acquis.
- ⇒ La remise du dossier de pré-étude à la demande de VAE (dossier VAE n°1)

### 2. Analyse du projet du candidat

Le candidat remplit et adresse le dossier de pré-étude à la demande de VAE au responsable VAE. Celui-ci peut-être téléchargé depuis le site de l'école : [supdepub.com](http://supdepub.com). Il devra impérativement être accompagné des documents demandés.

Après réception du dossier du candidat à la VAE, le Comité Pédagogique examine celui-ci et vérifie que le candidat réunit les conditions pour poursuivre la demande de VAE (cohérence du projet professionnel/expérience du candidat). Le Comité Pédagogique émet un avis de recevabilité ou non-recevabilité administrative et pédagogique de la candidature. Le dossier est traité dans un délai de 1 mois (examen de recevabilité). En cas de recevabilité, le comité pédagogique autorise le candidat à poursuivre la démarche VAE le dossier VAE n° 2 lui est envoyé après réception du règlement.

### **3. Accompagnement et constitution du dossier**

Le dossier VAE n° 2 vise à démontrer que le candidat a, par son expérience professionnelle acquis les compétences, les connaissances et aptitudes requises et nécessaires pour obtenir la certification. Pour l'élaboration de ce dossier le candidat peut demander à SUP DE PUB un accompagnement méthodologique à la description et l'analyse de l'expérience. Cet accompagnement est payant. L'accompagnement consiste en un appui méthodologique à l'analyse de l'expérience du candidat :

⇒ aide à l'identification et à l'explicitation des compétences acquises et des savoir-faire développés autour des dynamiques de développement.

⇒ appui à la structuration et à la valorisation des compétences en vue de la présentation devant le jury.

L'accompagnement comprend en particulier du temps de face à face entre l'accompagnateur et le candidat. Cet accompagnement n'est pas obligatoire. Le coût de l'accompagnement est fixé dans la grille tarifaire en annexe. La demande d'accompagnement est adressée au responsable VAE de l'établissement

### **4. Inscription administrative et dépôt du dossier VAE**

Lorsque le dossier VAE n°2 est constitué le candidat l'envoie alors en 4 exemplaires sous enveloppe recommandée avec accusé de réception au responsable VAE de l'établissement. Le candidat est ensuite convoqué à l'entretien avec le jury de validation des acquis dans un délai allant de 3 à 4 mois en fonction de la date de réception du dossier «Ma demande de VAE».

Les demandes de VAE envoyées au plus tard le 15 Septembre sont prévues pour un passage devant le jury en Février ; ou au plus tard le 15 Janvier pour un passage devant le jury en Juin.

### **5. Convocation devant le Jury**

Le jury est composé d'enseignants et de professionnels. Il évalue sur la base du dossier présenté et des documents fournis par le candidat, la recevabilité de la demande de Validation des Acquis d'Expérience.

Le candidat est reçu en entretien pour présenter oralement son parcours et répondre aux questions du jury. La vérification des acquis de l'expérience peut se faire lors d'une mise en situation professionnelle.

### **6. Décision du jury**

Après l'entretien avec le candidat, le jury délibère et décide d'attribuer tout ou partie de la certification ou bien d'en refuser l'attribution.

Dans le cas d'une validation partielle, le jury détermine les connaissances et aptitudes acquises par le candidat et précise la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'une acquisition complémentaire. Le jury VAE oriente le candidat quant au mode et à l'organisation de l'acquisition des connaissances et des aptitudes nécessaires (plan de formation au sein de SUP DE PUB en lien avec un référent pédagogique.

Dans le cas d'une validation complète, le candidat reçoit le titre pour lequel il a effectué sa demande.

Dans le cas d'un refus total, le candidat reçoit du jury un avis présentant les compétences, expériences ou connaissances qui restent à acquérir pour l'obtention du titre et motive son refus.

## 7. Acquisition complémentaire de compétences :

Le candidat peut acquérir les compétences manquantes avant la remise de son dossier de VAE ou après la décision du jury d'une validation partielle, par son inscription aux modules de formation proposés par SUP DE PUB (inscription payante).

Si le candidat choisit de s'inscrire aux modules proposés par SUP DE PUB un plan de formation et/ou acquisition de compétences doit alors faire l'objet d'un contrat établi entre le candidat et un référent SUP DE PUB.

Le référent suit le candidat tout au long de sa formation. Les modules de formation suivis seront validés selon les modalités de validation prévues par la pédagogie de l'école (contrôle continu ou examen final). La certification est attribuée dès lors que le candidat a validé les modules complémentaires.

## 8. Tarifs

Phases de la procédure VAE	Individuel	Prise en charge	
		Demandeur d'emploi (chèque VAE)	Entreprise, OPCA
Phase 1 Inscription VAE, envoi du dossier «Ma demande de VAE»	70 euros	le candidat devra financer le complément en cas de prise en charge inférieure au tarif individuel	70 euros
Phase 2 Signature du contrat par l'envoi du dossier VAE. Jury	650 euros		650 euros
Phase 3 Accompagnement. <sup>(1)</sup>	2 200 euros		2 200 euros
Phase 4 Programme de formation complémentaire (fonction de la décision du jury). <sup>(2)</sup>			

(1) L'accompagnement n'est pas obligatoire mais il est vivement conseillé pour la réussite de la démarche.

(2) En fonction de la décision du jury un programme de formation complémentaire sera proposé au candidat. Le tarif de cette formation complémentaire sera fixé en fonction de l'établissement de ce programme par les membres du jury.

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les frais précédents correspondent à la participation du candidat au coût générés par le dispositif VAE.

Tout candidat au dispositif VAE doit procéder à son inscription universitaire (Cf. article 3 du décret 2002-590 du 24 avril 2002) et s'acquitter des droits afférents.





# Référentiel des compétences

Responsable de communication et de publicité

**Titre certifié niveau II (nomenclature 1969).**

**Arrêté du 03 octobre 2007 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2007**

## Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétences acquis

Le responsable de communication et de publicité peut travailler en entreprise ou bien en agence spécialisée. Il participe au développement et à la stratégie de l'entreprise. Il est chargé de proposer, concevoir et mettre en place la politique liée à la stratégie marketing de l'entreprise.

Il exerce les activités suivantes:

- Activités d'analyse et de synthèse de l'information notamment en ce qui concerne les évolutions des marchés, des tendances et des comportements des consommateurs ;
- Activité de diagnostic marketing de l'entreprise et du produit ou service concerné, réalisation d'études de marché ;
- Proposition, conception et réalisation de campagnes de communication ;
- Organisation et pilotage des projets, animation des équipes ;
- Etablissement et gestion des budgets liés aux actions mises en place ;
- Achat, vente des supports média et des espaces publicitaires ;
- Présentation des projets aux clients ou à l'équipe de direction ;

Les capacités attestées, sont liées d'une part à l'acquisition de compétences liées aux techniques du marketing, de la communication et de la publicité et, d'autre part, à l'acquisition de compétences organisationnelles transversales liées à la gestion, au management et à l'organisation.

Le responsable de communication et de publicité est capable:

- d'analyser un marché afin de définir une stratégie de communication adaptée aux besoins de l'entreprise ;
- d'adopter un positionnement différent afin de proposer des solutions innovantes ;
- de proposer des solutions permettant de maximiser l'impact des stratégies décisionnelles marketing et de communication sous des contraintes budgétaires, techniques et humaines ;
- de convaincre les clients et d'effectuer ses présentations en anglais avec une très bonne maîtrise des termes techniques et professionnels ;
- de mobiliser, animer et organiser une équipe autour des projets dont il a la charge afin de les mener à terme ;
- de capitaliser ses expériences afin de développer son professionnalisme.

## Secteur d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat, Titre ou diplôme

Tous les secteurs d'activités sont visés. Le responsable de communication et de publicité peut travailler au sein d'une entreprise disposant d'un service marketing, d'un organisme public et même d'une association. Il peut aussi travailler pour des agences spécialisées qui réalisent des prestations de communication et de publicité pour tout type d'organisation.

Responsable marketing/Directeur marketing  
Responsable de campagne publicitaire ou chef de pub  
Chargé/Directeur de communication  
Responsable plan média

Codes des fiches ROME les plus proches : 33114 32221 32213 32222